

Procès-verbal

Numéro de résolution

AVIS DE RENONCIATION

Nous, soussignés, membres du conseil municipal de la Ville de Rivière-du-Loup, renonçons à l'avis de convocation à une séance ordinaire tenue le lundi 22 avril 2024, à 19 h 30 à la salle du conseil située au 65, rue de l'Hôtel-de-Ville à Rivière-du-Loup et consentons à ce que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :

9.1 Déclaration de la mairesse d'un jour;

(Signé) Mario Bastille

Mario Bastille, maire

(Signé) Steeve Drapeau

Steeve Drapeau, conseiller

(Signé) André Beaulieu

André Beaulieu, conseiller

(Signé) Nelson Lepage

Nelson Lepage, conseiller

(Signé) Carl Thériault

Carl Thériault, conseiller

(Signé) Edith Samson

Edith Samson, conseillère

(Signé) Chantal Amstad

Chantal Amstad, conseillère

(Signé) Molie DeBlois Drouin

Molie DeBlois Drouin, greffière

Procès-verbal

Numéro de résolution

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 22 AVRIL 2024 À 19 H 30.

Sont présents : Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, Nelson Lepage et Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé et la greffière, M^e Molie DeBlois Drouin

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents.

Rés. n°
147-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
148-2024

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le procès-verbal du 8 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
149-2024

4. DÉLÉGATION- FORUM DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault :

Procès-verbal

Numéro de résolution

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 40,81 \$ taxes incluses au collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent à titre de frais d'inscription au Forum des partenaires du développement régional qui se tiendra le 10 mai 2024 à Rivière-du-Loup et autorise le maire à y représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
150-2024

5. DÉLÉGATION - SOUPER-BÉNÉFICE DE LA FONDATION LOUPERIVIENNE D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 110 \$ taxes incluses à la Fondation Louperivienne d'enseignement primaire et secondaire pour l'achat d'un couvert pour le souper-bénéfice qui se tiendra le 3 mai 2024 au Pavillon-de-l'Avenir et autorise la conseillère, madame Chantal Amstad, à y représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
151-2024

6. DÉLÉGATION – 155E ANNIVERSAIRE DU RÉGIMENT DES FUSILIERS DU ST-LAURENT

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 100 \$ taxes incluses à L'Association Les Fusiliers du St-Laurent pour l'achat d'un couvert pour le souper du 155e anniversaire du Régiment qui se tiendra le 27 avril 2024 à l'Hôtel Levesque de Rivière-du-Loup et autorise la conseillère, madame Chantal Amstad, à y représenter la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
152-2024

7. ADOPTION DU PROGRAMME INCITATIF À LA PLANTATION 2024

ATTENDU les innombrables bienfaits esthétiques, environnementaux, sociaux et économiques des arbres en milieu urbain, formant une essentielle infrastructure verte notamment pour l'embellissement et la lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU les enjeux et défis identifiés sur le territoire de la Ville relativement à la place des arbres et l'importance d'y répondre adéquatement au bénéfice de tous les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal

Numéro de résolution

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil adopte le *Programme incitatif à la plantation 2024* jusqu'à un maximum de 450 arbres subventionnés et autorise la conseillère en développement durable à signer tous les documents requis à cet effet, notamment, mais non limitativement, les contrats à intervenir avec Canadian Tire, l'Union des jardiniers et le Centre jardin Rivière-du-Loup, pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
153-2024

8. **ADOPTION DU PLAN D'ACTION ISSU DU PROJET EN MODE SOLUTIONS NATURE**

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup reconnaît que les changements climatiques sont à nos portes et qu'il importe de contribuer à la lutte contre ceux-ci, tout en œuvrant à la résilience du territoire et de la communauté;

ATTENDU que le conseil municipal a reconnu l'urgence climatique et qu'il importe d'examiner les mesures cohérentes à prendre, tout en respectant les capacités d'agir de la Ville et de la communauté;

ATTENDU que ce plan d'action a été préparé avec la collaboration de parties prenantes locales et régionales;

ATTENDU que ce plan d'action est également cohérent avec les engagements de la Ville envers les principes du Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil prenne acte du Plan d'action 2024-2034 issu du projet En mode solutions nature qui comprend une série d'actions s'appuyant sur la nature pour lutter contre les changements climatiques tout en favorisant l'adaptation à ces derniers.

Qu'il s'engage, de manière cohérente avec sa mission et conformément aux ressources que la Ville et la communauté peuvent offrir, à participer à la réalisation des différentes mesures du projet et à privilégier l'intégration de ce plan dans le volet adaptation d'un futur plan climat visant, entre autres, le territoire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
154-2024

9. ADOPTION DU BILAN DES ACTIONS 2023 ET DÉPÔT DU PLAN D'ACTION 2024 VISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil adopte le bilan du plan d'action 2023 et le plan d'action 2024, annexés à la résolution, visant l'intégration des personnes handicapées, conformément à l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* et qu'il désigne la gestionnaire aux équipements et programmes communautaires pour coordonner l'exécution dudit plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
155-2024

10. DÉCLARATION DE LA MAIRESSE D'UN JOUR

Madame et Messieurs membres du conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les journalistes,
Cher(E)s ami(E)s de l'école Joly,
Chères concitoyennes et chers concitoyens,

À la fin de mon mandat à titre de mairesse d'un jour de la Ville de Rivière-du-Loup, je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui m'ont permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une ville.

Grâce au Club Optimiste, j'ai rencontré plusieurs personnes qui, à tous les jours par leur travail, font en sorte qu'il est agréable de vivre à Rivière-du-Loup.

Merci à vous tous de m'avoir fait profiter de cette expérience unique d'être mairesse de Rivière-du-Loup pendant au moins une journée, puisque celle-ci m'a permis de mieux saisir la complexité des rouages administratifs, politiques et légaux entourant le quotidien du milieu municipal.

Mon dernier geste à titre de mairesse d'un jour serait de proposer une résolution de remerciements à l'endroit du Club Optimiste de Rivière-du-Loup pour m'avoir permis de vivre une si belle expérience.

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil remercie le Club Optimiste de Rivière-du-Loup et particulièrement celles et ceux qui contribuent chaque année bénévolement à l'organisation de la *Semaine de l'appréciation de la jeunesse* et également pour leur implication auprès de notre jeunesse luperivoise.

Le conseil et les élèves se lèvent pour la signature du livre d'or et la mairesse d'un jour quitte la salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
156-2024

11. DÉLÉGATION – DIVISION DES PETITES CRÉANCES DE LA COUR DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil mandate la directrice du Service des loisirs, culture et communautaire, madame Valérie Gauthier, afin de représenter la Ville de Rivière-du-Loup devant la Division des petites créances de la Cour du Québec dans le dossier 250-32-005689-231.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
157-2024

12. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CÉGEP DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant ce point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec l'entreprise et il quitte la salle.

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad :

Que ce conseil approuve l'entente à intervenir avec le Cégep de Rivière-du-Loup pour l'utilisation des espaces du Centre culturel et autorise le maire ainsi que la directrice du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, reprend son siège.

Rés. n°
158-2024

13. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DES JOUEURS DE DEK HOCKEY DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage :

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec l'Association des joueurs de dek hockey de la région de Rivière-du-Loup concernant l'utilisation des installations des patinoires et des chalets de l'école Roy et de l'école internationale Saint-François-Xavier, pour la période du 1^{er} mai au 15 octobre 2024 et autorise la directrice du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
159-2024

14. DEMANDES D'EXEMPTION DE TAXES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

ATTENDU le dépôt à la Commission municipale du Québec des demandes de révision périodique d'une reconnaissance aux fins d'exemption de taxes soumises par :

- Maison de la Famille du Grand-Portage pour l'immeuble situé aux 13, 25 et 29, rue de la Cour;
- Trajectoires Hommes du K.R.T.B. pour l'immeuble situé au 148, rue Fraser;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil prenne acte desdites demandes et laisse le soin à la Commission municipale du Québec de décider si elles répondent aux exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Qu'il mandate le greffier adjoint afin de représenter la Ville lors de l'audition de ces demandes devant la Commission municipale du Québec si celle-ci juge nécessaire de tenir une audience pour rendre sa décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
160-2024

15. APPROBATION DE TRAVAUX SUR LE SITE DU PATRIMOINE DU VIEUX SAINT-PATRICE AU 362, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 9 février 2024, madame Phyllis Sise, propriétaire du 362, rue Fraser, présentait au comité consultatif d'urbanisme (CCU) une demande d'autorisation visant la protection par un enduit de la toiture du bâtiment principal et l'enlèvement de la cheminée;

ATTENDU qu'en date du 9 avril 2024, le CCU recommandait au conseil d'accepter la demande, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387 constituant le site du patrimoine de l'ensemble des bâtiments institutionnels du vieux Saint-Patrice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil approuve la demande d'autorisation visant la protection par un enduit de la toiture du bâtiment principal et l'enlèvement de la cheminée pour la propriété située au 362, rue Fraser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
161-2024

16. APPROBATION DE TRAVAUX SUR LE SITE DU PATRIMOINE DU VIEUX SAINT-PATRICE AU 330, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 26 mars 2024, monsieur Paul Lévesque et madame Lucie Jean, propriétaires, présentaient au comité consultatif d'urbanisme (CCU) une demande d'autorisation visant le remplacement de quatre portes extérieures par des portes en bois double architecturales pour la propriété située au 330, rue Fraser;

ATTENDU qu'en date du 9 avril 2024, le CCU recommandait au conseil d'accepter la demande, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387 constituant le site du patrimoine de l'ensemble des bâtiments institutionnels du vieux Saint-Patrice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil approuve la demande de remplacement de quatre portes extérieures par des portes en bois double architecturales pour la propriété située au 330, rue Fraser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
162-2024

17. APPROBATION DE TRAVAUX SUR LE SITE DU PATRIMOINE DU VIEUX SAINT-PATRICE AU 319, RUE FRASER

ATTENDU qu'en date du 12 mars 2024, monsieur Sébastien Simard, propriétaire, présentait au comité consultatif d'urbanisme (CCU) une demande d'autorisation pour repeindre le cadrage en bois de la porte d'entrée avant, actuellement « rouge », pâlie par les intempéries en blanc ainsi que tous les volets des fenêtres également « rouge » pâlis par les intempéries en noir pour la propriété située au 319, rue Fraser;

ATTENDU qu'en date du 9 avril 2024, le CCU recommandait au conseil d'accepter la demande, puisqu'elle respecte les dispositions contenues au Règlement 1387 constituant le site du patrimoine de l'ensemble des bâtiments institutionnels du vieux Saint-Patrice;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil approuve la demande d'autorisation ci-haut décrite pour la propriété située au 319, rue Fraser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal

Numéro de résolution

Rés. n°
163-2024

18. **APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LE 323-331, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 23 janvier et du 9 avril 2024, Immeuble O.P S.E.N.C., entreprise représentée par madame Kay-Sha Ouellet présentait au comité consultatif d'urbanisme (CCU) un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin qu'elle soit autorisée à procéder aux travaux suivants pour le bâtiment situé 323-331, rue Lafontaine :

- Retrait du soufflage en tôle brune et les pare-soleils en bois traité ce qui permettra de mettre à jour la brique d'origine;
- Ajout d'une fenêtre à l'étage;
- Remplacement d'un volet fixe par un battant ouvrant sur 2 fenêtres existantes situées de chaque côté de la fenêtre qui sera ajoutée.

ATTENDU qu'en date du 23 janvier 2024, le CCU demandait certaines clarifications au sujet du plan déposé;

ATTENDU qu'en date du 4 avril 2024, un nouveau plan a été déposé et qu'en date du 9 avril 2024, le CCU recommandait au conseil d'approuver ladite demande, puisque le projet respecte les dispositions relatives au règlement no 1260-2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Edith Samson :

Que ce conseil approuve le plan déposé par madame Kay-Sha Ouellet pour le bâtiment situé au 323-331, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La greffière dépose devant ce conseil le rapport annuel 2023 du Service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup.

Rés. n°
164-2024

20. **DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 2172 SUR LA TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE**

Conformément à l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville désire procéder à l'adoption du Règlement 2172, afin de prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification.

Procès-verbal

Numéro de résolution

Ainsi, le Règlement 2172 remplace le Règlement 2141 du 23 mai 2023, afin d'ajuster divers tarifs pour les activités et services sportifs, de loisirs et culturels de la Ville de Rivière-du-Loup et abolit les frais d'utilisation des postes informations publiques pour les personnes non abonnées à la bibliothèque Françoise-Bédard.

Ce règlement a été déposé et fait l'objet d'une présentation le 8 avril dernier et un avis de motion a été donné au cours de la même séance.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur le site Internet au VilleRDL.ca/Reglements ou par courriel au greffe@villerdl.ca.

Outre les coûts de préparation du règlement, de publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce dernier n'entraîne aucun frais additionnel pour le contribuable en date des présentes.

ATTENDU que ce conseil juge opportun de remplacer le Règlement 2141 du 23 mai 2023, sur la tarification des activités et services des loisirs, culture et communautaire;

ATTENDU l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui prévoit qu'une ville peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 8 avril 2024 et qu'un projet de règlement a fait l'objet d'un dépôt lors de la même séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil adopte le Règlement 2172 du 22 avril 2024, sur la tarification des activités et services de loisirs, culture et communautaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
165-2024

21. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2175 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

ATTENDU que le territoire de la ville de Rivière-du-Loup est divisé en districts électoraux depuis le 28 novembre 2004;

ATTENDU qu'à la suite du dernier décret de population et selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), le nombre de districts électoraux pour la ville de Rivière-du-Loup doit être d'au moins huit et d'au plus douze;

ATTENDU que par sa résolution numéro 008-2024, ce conseil a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de

Procès-verbal

Numéro de résolution

maintenir à six le nombre de districts en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

ATTENDU qu'en date du 5 avril 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation autorisait la Ville à conserver le nombre de six districts électoraux aux fins de l'élection générale de 2025 et de toute élection partielle tenue par la suite jusqu'à l'élection générale de 2029;

ATTENDU que ce conseil juge opportun et nécessaire de procéder à la division de la municipalité de manière à rencontrer les exigences de l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* spécifiant que chaque district doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs par district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de quinze pour cent au quotient obtenu en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation par la Commission de la représentation électorale;

ATTENDU que le territoire de la ville de Rivière-du-Loup doit être divisé en six districts électoraux devant avoir en moyenne 2 666 électeurs par district et que l'écart minimal et maximal du nombre d'électeurs par district doit être de quatre cents électeurs;

ATTENDU que l'adoption du présent projet de règlement sera suivie d'un avis public publié dans le journal Info Dimanche du mercredi 24 avril 2024 annonçant que les électeurs pourront pendant une période de quinze jours, s'opposer au projet de règlement en transmettant leur opposition par écrit à la greffière;

ATTENDU qu'un avis de motion de l'adoption du règlement sera donné au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 2175 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux en vue de la tenue de l'élection générale de 2025 et de toute élection partielle jusqu'à l'élection générale de 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
166-2024

22. TRANSACTION À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP, DIVISION COLS BLEUS (CSN)

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du potentiel humain, accepte le projet de transaction et de quittance à intervenir avec l'*ex-employé 8924*, ainsi qu'avec le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Rivière-du-Loup, division cols bleus (CSN) et qu'il

Procès-verbal

Numéro de résolution

autorise le directeur du Service de potentiel humain à signer la transaction pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
167-2024

23. **APPROBATION D'UNE SUSPENSION DISCIPLINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu :

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur général, entérine la suspension disciplinaire sans solde de 8 jours à l'endroit de l'employé 9692.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
168-2024

24. **ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES DE MARS 2024**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste de mars 2024 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 4 967 490.83 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2158 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 1619 ET 1879 ET ABROGEANT CERTAINS RÈGLEMENTS DEVENUS DÉSUETS OU SANS OBJET**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

La conseillère du district de Fraserville, Madame Chantal Amstad, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2158 modifiant les règlements 1619 et 1879 et abrogeant certains règlements devenus désuets ou sans objet et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2158 est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

Procès-verbal

Numéro de résolution

26. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2175 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

La conseillère, madame Edith Samson, dépose devant ce conseil le projet de Règlement 2175 concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux en vue de la tenue de l'élection générale de 2025 et de toute élection partielle jusqu'à l'élection générale de 2029 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, elle présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

27. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle.

28. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

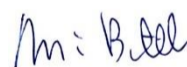
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,



M^e Molié DeBlois Drouin, avocate

Le maire,



Mario Bastille